

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024**

Affaire n°2024-078

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) : CONVENTION CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) POUR BRAS-PANON

L'an deux mille vingt-quatre, **le vingt-sept novembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 21 novembre 2024.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
19	7	7	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - Mme Anne CANAGUY - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON - Mme Marie-Line REOUTE

ETAIENT REPRESENTES :

M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint
M. Jean Eric ROUGET par Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
Mme Florence BOYER par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe
M. Damien LESTE par M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint
Mme Natacha ARASTE par Mme Carole SIN-LEE-SOU

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 27 novembre 2024

Affaire n°2024 – 078

**PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)
CONVENTION CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION
DU TERRITOIRE (ORT) POUR BRAS-PANON**

Je vous rappelle que le programme Petites Villes de Demain est un dispositif national qui vise à accompagner les Communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité.

Le programme qui constitue une boîte à outils vise à aider les élus locaux à définir et à mettre en œuvre un projet de territoire sur la période 2021-2026. L'objectif est :

- D'accélérer la transformation de ces petites communes pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs tout en renforçant leur attractivité, dans le cadre du Plan de Relance.

En date du 5 Octobre 2021, la Commune de Bras-Panon a confirmé son adhésion au programme Petites Villes de Demain, par la signature d'une convention en présence de l'Etat, de la Banque des Territoires, de la CIREST, et des autres communes lauréates (La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose, Salazie).

La convention d'adhésion avait pour objectif de définir le projet de revitalisation / dynamisation des centres bourgs de Bras-Panon. Elle a permis de déclencher l'appui en ingénierie pour préparer le projet de territoire et établir les études.

Parallèlement, en date du 5 Octobre 2021, une convention-Chapeau intercommunale « Action Cœur de Ville PVD (valant ORT) a été signée entre l'Etat, la CIREST, les communes membres, les partenaires financiers et techniques. Elle définit la stratégie intercommunale de revitalisation / redynamisation du territoire.

Elle permet notamment :

- La validation des secteurs d'intervention de l'ORT de Bras-Panon qui inclut le Centre-Ville et le bourg de la Rivière du Mât
- Le déploiement de plusieurs outils juridiques facilitateurs tels que :
 - Le droit de préemption urbain renforcé
 - Le dispositif Denormandie dans l'ancien

La convention d'adhésion doit aujourd'hui être complétée par une convention cadre pour Bras-Panon dont le projet est annexé au présent. :

- Cette convention formalise le projet de territoire sur la base des diagnostics établis
- Elle définit la stratégie de revitalisation (enjeux, orientations) autour des objectifs majeurs : Economie, Tourisme, Habitat
- Enfin, elle fixe l'engagement des partenaires financiers et techniques et les modalités de gouvernance de suivi et d'évaluation du programme.

En date 07 novembre 2024, la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local a émis un avis favorable à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 974-249740093-20241216-2024_C_210-DE



A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***Affirme son engagement dans le programme PVD,***
- ***Me donne son accord pour engager toutes les démarches y afférentes,***
- ***M'autorise à signer la convention cadre ci-jointe, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.***

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jeannick ATCHAPA', written over a horizontal line.

Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mario EDMOND', written over a horizontal line.

Mario EDMOND